

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

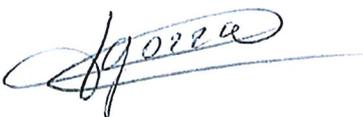
Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE



La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Diffusion sur le site internet de la commune le 16 avril 2024

**BUDGET  
PRINCIPAL**

**DCM 2024008**

**Approbation du  
compte de  
gestion 2023**

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal **11**  
Nombre de membres en  
exercice **11**  
Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération **11**

**Présents**

**Maire :**

Gilles DELFOLIE

**Adjoints :**

Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

**Conseillers  
municipaux**

Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

**Excusé:**

Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

**Pouvoir 1**

**Pour 11**

**Contre 0**

**Abstention 0**

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

BUDGET  
PRINCIPAL

DCM 2024009

Vote du CA 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

Mr Le Maire se retire.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Philippe COUSIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Gilles DELFOLIE, Maire de la commune d'Uzay le Venon, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel est résumé ci-après,  
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après :

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal 11  
Nombre de membres en  
exercice 11

Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération 11

Présents

Maire :  
Gilles DELFOLIE

Adjoins :  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

Conseillers  
municipaux  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Jean-Jacques LANDUYT  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Pascal LECOURT

Excusé :  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

	Investissements 2023		Fonctionnements 2023	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
Résultats Reportés		799.52	-----	43 906.11
Opérations de l'exercice	136 068.08	85 055.44	275 236.61	360 347.40
<b>Totaux</b>	<b>136 068.08</b>	<b>85 854.96</b>	<b>275 236.61</b>	<b>404 253.51</b>
Restes à réaliser	13 730.60	45 726.00	0	0
Totaux cumulés	149 798.68	131 580.96	275 236.61	404 253.51
<b>Résultats définitifs</b>	<b>-18 217.72</b>			<b>+129 016.90</b>
Résultats de clôture	-----	-----	-----	+110 799.18

Ne prend pas part au vote : le Maire

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Le Maire ne prend  
pas part au vote.

Pouvoir 1

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

BUDGET  
PRINCIPAL

**DCM 2024010**

**Affectation des  
résultats**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 110 799.18 € à l'article 002 (recettes de fonctionnement) et 18 217.72 € à l'article 1068 (recettes d'investissement) au budget principal 2024.

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal **11**  
Nombre de membres en  
exercice **11**  
Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération **11**

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

**Présents**

Maire :  
Gilles DELFOLIE

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Adjoints :  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN



Conseillers  
municipaux  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

Excusé :  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

**Pouvoir 1**

**Pour 11**

**Contre 0**

**Abstention 0**

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

**DCM 2024011**

**Vote du taux des taxes locales**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal **11**  
Nombre de membres en exercice **11**  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération **11**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales notifié par les services fiscaux et rappelle :

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a supprimé de manière progressive la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2020 et 2022.

La taxe d'habitation a été maintenue sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale et demeure affectée au bloc communal.

**Présents**

Maire :  
Gilles DELFOLIE

Depuis 2023, les communes et les EPCI à fiscalité propre ont retrouvé leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Adjoints :  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

Le Conseil municipal examine ces taxes.

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de ne pas apporter de changement aux taux 2023 et d'appliquer les taux tels qu'ils sont présentés pour l'année 2024 à savoir :

Conseillers municipaux  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

TAXES (en %)	Pour mémoire Taux 2023	Taux 2024
Foncier bâti	28.45	28.45
Foncier non bâti	29.00	29,00
Taxe d'habitation	17.06	17.06
CFE	24.25	24,25

Excusé :  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Pouvoir **1**

Pour **11**

Contre **0**

Abstention **0**

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

BUDGET  
PRINCIPAL

DCM 2024012

### Vote des subventions

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

Les subventions 2024 ont été votées à l'unanimité comme suit :

Nombre de membres afférents au conseil municipal **11**  
Nombre de membres en exercice **11**  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération **11**

	Montants 2024 (en €)
Délégation Départementale de l'Education nationale	15
Association Handi'Go	150
Bibliobus	76
Ehpad Châteauneuf sur Cher	76
Comité des Fêtes	150
Voulez-vous jouer avec nous ?	150
Uzay Dynamique	150
Les Arts à Uzay	150
Amicale des Cyclotouristes d'Uzay le Venon(ACUVE)	150
Coopérative Scolaire (Subvention Annuelle)	500
<b>total à l'article 65748</b>	<b>1567</b>

### Présents

#### Maire :

Gilles DELFOLIE

#### Adjoints :

Philippe COUSIN

Cécile REGRAIN

#### Conseillers municipaux

Delphine COURTOT

Pascale IGORRA

Christel LEBLANC

Elodie PHILIPPON

Gilles CHANTRIER

Jean-Jacques LANDUYT

Pascal LECOURT

De plus, le conseil décide de verser 2 500€ au CCAS (article 65736211)

#### Excusé:

Geoffrey TOURNY

(pvr à C.REGRAIN)

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

Pouvoir **1**

Pour **11**

Contre **0**

Abstention **0**

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Diffusion sur le site internet de la commune le 16 avril 2024

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

BUDGET  
PRINCIPAL

**DCM 2024013**

**Autorisation de  
mouvements de  
crédits par  
chapitre pour  
l'exercice 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

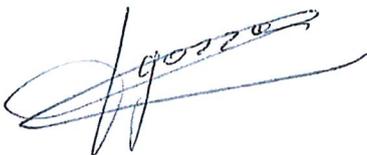
- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,

Le conseil municipal sera informé de ces virements de crédits lors de la séance la plus proche.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal **11**  
Nombre de membres en  
exercice **11**  
Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération **11**

**Présents**

**Maire** :

Gilles DELFOLIE

**Adjoints** :

Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

**Conseillers  
municipaux**

Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

**Excusé**:

Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

**Pouvoir 1**

**Pour 11**

**Contre 0**

**Abstention 0**

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

BUDGET  
PRINCIPAL

**DCM 2024014**

**Modalité de  
gestion des  
amortissements  
en M 57**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose :  
En raison du basculement en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune d'Uzay Le Venon est appelée à définir la politique d'amortissement du budget principal de la commune. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal **11**  
Nombre de membres en  
exercice **11**  
Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération **11**

Pour rappel lors de la séance du 25 octobre 2012, le conseil avait décidé d'amortir sur 15 ans les dépenses inscrites au compte 2041.

Pris en compte ces éléments d'information, le Conseil municipal, pour le budget principal de la commune :

**Présents**

**Maire :**  
Gilles DELFOLIE

**Adjoint :**  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

**ADOpte** la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis) à compter de l'exercice 2024.

**Conseillers  
municipaux**  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

**RAPPELLE** que les amortissements aux comptes 2041(subventions aux organismes publics SDE 18) et 21532(réseaux assainissement) se feront sur 15 ans

**Néanmoins**, le Conseil Municipal :

**Excusé:**  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

**FIXE** à 1000 € TTC le seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an l'année de mise en service

**APPROUVE** la sortie de ces biens de faible valeur de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, dès qu'ils ont été intégralement amortis.

**Pouvoir 1**

**Pour 11**

**Contre 0**

**Abstention 0**

Pour extrait certifié conforme, le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 avril 2024

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget principal de fonctionnement 2024, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

➤ **BUDGET PRINCIPAL DE FONCTIONNEMENT 2024**

DEPENSES	Voté
011 - Charges à caractère général	152 500,00
012 - Charges de personnel	122 500,00
014 - Atténuation de produit	17 632,00
65 - Participations et subventions	62 062.00
66 - Charges financières	1 818.00
67- Charges exceptionnelles	100.00
68-Dotations provisions semi-budgétaires	100,00
042 - Dotations aux amortissements (042)	10 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	84 878.00
<b>TOTAL</b>	<b>451 590,00</b>

RECETTES	Voté
002 - Excédent cumulé	110 799.18
70 - Produit du domaine	28 499.82
73 - Contributions directes	186 873.00
74 - Dotations et participations	95 318,00
75 - Loyers, baux, location de salle	30 000,00
77- Produits exceptionnels	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>451 590.00</b>

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE



La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



BUDGET  
PRINCIPAL

DCM 2024015

**Budget Principal  
Fonctionnement  
2024**

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal 11  
Nombre de membres en  
exercice 11

Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération 11

**Présents**

**Maire :**  
Gilles DELFOLIE

**Adjoints :**  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

**Conseillers  
municipaux**  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

**Excusé:**  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

**Pouvoir 1**

**Pour 11**

**Contre 0**

**Abstention 0**

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget principal d'investissement 2024, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante et voté à l'unanimité :

**BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENTS 2024**

DEPENSES		
Chapitres		Voté
001-Déficit reporté		50 213.12
16-remb. capital emprunt		15 095.00
Restes à réaliser 2023		13 730.60
041-opérations patrimoniales		
203- Frais d'Etudes		7 000.00
204-Subv équipement versés		41 449.94
21 - immobilisations corporelles)		61 381.34
23 - Immobilisations en cours		0.00
<b>TOTAL</b>		<b>188 870.00</b>

RECETTES		
Chapitres		Voté
001-Excédent reporté		
10222 - FCTVA		2 134.28
1068 - Affectation du résultat 2023		18 217.72
16-Emprunt		0
Restes à réaliser 2023		45 726.00
041-opérations patrimoniales		
132 - Subventions diverses		27 914.00
28 - Dotations aux amortissements		10 000.00
021 - Virement de la section de fonctionnement		84 878.00
<b>TOTAL</b>		<b>188 070.00</b>

Pour extrait certifié conforme, Le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 avril 2024

BUDGET  
PRINCIPAL

DCM 2024016

Budget Principal  
Investissement  
2024

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal 11  
Nombre de membres en  
exercice 11  
Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération 11

Présents

Maire :  
Gilles DELFOLIE

Adjoints :  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

Conseillers  
municipaux  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

Excusé :  
Geoffrey TOURNAY  
(pvr à C.REGRAIN)

Pouvoir 1

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

### Budget Multi-commerces et logement

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 avril 2024

BUDGET Multi-commerces

DCM 2024017

Approbation des comptes de gestion 2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal 11  
Nombre de membres en exercice 11  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération 11

**Présents**

Maire :  
Gilles DELFOLIE

Adjoints :  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

Conseillers municipaux  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

Excusé :  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

**Pouvoir 1**

**Pour 11**

**Contre 0**

**Abstention 0**

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

BUDGET Multi-  
commerces

**DCM 2024018**

**Vote du CA 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal 11  
Nombre de membres en  
exercice 11  
Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération 10

\*\*\*\*\*

**Budget Multi-commerces et logement**

Mr Le Maire se retire.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Philippe COUSIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Gilles DELFOLIE, Maire de la commune d'Uzay le Venon, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel est résumé ci-après,  
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-après :

**Présents**

Maire :  
Gilles DELFOLIE

Adjoints :  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

Conseillers  
municipaux  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

	Investissements 2023		Fonctionnements 2023	
	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents	Dépenses/ Déficits	Recettes/ Excédents
Résultats Reportés	0	7 097.23	-----	59 566.26
Opérations de l'exercice	50 154.92	66.00	3 161.16	5 581.29
<b>Totaux</b>	<b>50 154.92</b>	<b>7 163.23</b>	<b>3 161.16</b>	<b>65 147.55</b>
Résultats de clôture	42 991.69	-----	-----	+ 61 986.39
Restes à réaliser	0	0	0	0
<b>Résultats définitifs</b>				<b>+ 18 994.70</b>

Excusé:  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à .C.REGRAIN)

Le Maire ne prend pas  
part au vote.

**Ne prend pas part au vote : le Maire**

**Pouvoir 1**

**Pour 10**

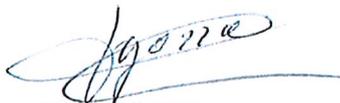
**Contre 0**

**Abstention 0**

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

**Budget Multi-commerces et logement**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 18 994.70 € à l'article 002 (recettes de fonctionnement) et la somme de 42 991.69€ au 1068 (recettes d'investissement) au budget multi-commerces et logement 2024.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE



La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



BUDGET Multi-  
commerces

**DCM 2024019**

**Affectation des  
résultats**

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal 11  
Nombre de membres en  
exercice 11  
Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération 11

**Présents**

**Maire** :  
Gilles DELFOLIE

**Adjoints** :  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

**Conseillers  
municipaux**  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

**Excusé**:  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

**Pouvoir 1**

**Pour 11**

**Contre 0**

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

### Budget Multi-commerces et logement

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section,

Le conseil municipal sera informé de ces virements de crédits lors de la séance la plus proche.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



BUDGET Multi-  
commerces

**DCM 2024020**

**Autorisation de  
mouvements de  
crédits par  
chapitre pour  
l'exercice 2024**

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal **11**  
Nombre de membres en  
exercice **11**  
Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération **11**

**Présents**

Maire :  
Gilles DELFOLIE

Adjoints :  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

Conseillers  
municipaux  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

Excusé :  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

**Pouvoir 1**

**Pour 11**

**Contre 0**

**Abstention 0**



CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

BUDGET Multi-  
commerces

**DCM 2024021**

**Modalité de  
gestion des  
amortissements  
en M 57**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

### **Budget Multi-commerces et logement**

Monsieur le Maire expose :

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune d'Uzay Le Venon est appelée à définir la politique d'amortissement du budget principal de la commune. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

Pris en compte ces éléments d'information, le Conseil municipal, pour le budget multi-commerces de la commune :

**ADOpte** la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis) à compter de l'exercice 2024.

**RAPPELLE** que les amortissements aux comptes 2041(subventions aux organismes publics SDE 18) et 21532(réseaux assainissement) se feront sur 15 ans .

**Néanmoins**, le Conseil Municipal :

**FIXE** à 1000 € TTC le seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an l'année de mise en service

**APPROUVE** la sortie de ces biens de faible valeur de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Pour extrait certifié conforme, le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE:

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 avril 2024

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal **11**  
Nombre de membres en  
exercice **11**  
Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération **11**

### **Présents**

**Maire** :

Gilles DELFOLIE

**Adjoints** :

Philippe COUSIN

Cécile REGRAIN

**Conseillers**

**municipaux**

Delphine COURTOT

Pascale IGORRA

Christel LEBLANC

Elodie PHILIPPON

Gilles CHANTRIER

Jean-Jacques LANDUYT

Pascal LECOURT

**Excusé**:

Geoffrey TOURNY

(pvr à C.REGRAIN)

**Pouvoir 1**

**Pour 11**

**Contre 0**

**Abstention 0**

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

**Budget Multi-commerces et logement**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget multi-commerces et logement section de fonctionnement 2024, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

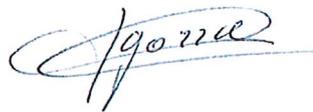
➤ **BUDGET MULTICOMMERCE ET LOGEMENT  
FONCTIONNEMENT 2024**

DEPENSES	Voté
011 – Charges à caractère général	4 689.00
62- Autres services extérieurs (frais bancaires)	0.00
65 - Participations et subventions	0.00
66- Charges financières (intérêts d'emprunts)	2 733.00
67- Charges exceptionnelles	0.00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	1 066.00
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>16 006.70</b>
042-dotations amortissements	66.00
<b>TOTAL</b>	<b>24 494.70</b>

RECETTES	Voté
002 – Excédents cumulés	18 994.70
70 – Produit du domaine	0.00
73 – Contributions directes	0.00
74 – Dotations et participations	0.00
75 – Loyers, baux, location de salle	5 500.00
77-Produits exceptionnels	0,00
013-Atténuations de charges	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>24 494.70</b>

Pour extrait certifié conforme,  
Le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



Diffusion sur le site internet de la commune le 16 avril 2024

BUDGET Multi-commerces

DCM 2024022

Vote du budget de fonctionnement 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal 11  
Nombre de membres en exercice 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération 11

Présents

Maire :  
Gilles DELFOLIE

Adjoint :  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

Conseillers municipaux  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

Excusé :  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

Pouvoir 1

Pour 11

Contre 0

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

**Budget Multi-commerces et logement**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la synthèse du budget multi-commerces et logement section d'investissement 2024, soumis au vote de l'assemblée de la façon suivante, et voté à l'unanimité :

➤ **BUDGET MULTICOMMERCE ET LOGEMENT  
INVESTISSEMENT 2024**

EPENSES		
Chapitres		Voté
001-Déficit reporté		42 991.69
16-remb. capital emprunt		10 811.00
Restes à réaliser		
165-		
21 - Immobilisations corporelles		5 261.70
041- Opérations patrimoniales		
<b>TOTAL</b>		<b>59 061.39</b>

RECETTES		
Chapitres		Voté
01- Excédent reporté		
10222 - FCTVA		
1068 - Affectation du résultat		42 991.69
132 - Subventions diverses		
16 - Emprunts		
040-Amortissements		66.00
021 - Virement de la section de fonctionnement		16 006.70
041- Opérations patrimoniales		
<b>TOTAL</b>		<b>59 061.39</b>

Pour extrait certifié conforme, le 15 avril 2024

Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 avril 2024

BUDGET Multi-commerces

DCM 2024023

**Vote du budget d'investissement 2024**

Nombre de membres afférents au conseil municipal 11  
Nombre de membres en exercice 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération 11

**Présents**

**Maire :**  
Gilles DELFOLIE

**Adjoints :**  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

**Conseillers municipaux**  
Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

**Excusé:**  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)

**Pouvoir 1**

**Pour 11**

**Contre 0**

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

DCM 2024024

Cession du fonds  
de commerce

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal :

« La Société dénommée **L'EMBUSCADE**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 200,00 €, dont le siège est à UZAY-LE-VENON (18190), 2 rue de l'Eglise, identifiée au SIREN sous le numéro 889 866 794 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES a décidé de vendre le fonds de commerce de Débit de boisson, restauration sur place et à emporter, épicerie, dépôt de pain, dépôt de gaz, commerce de détail de journaux, service de traiteur qu'elle exploite à UZAY-LE-VENON (18190), 2 rue de l'Eglise dans des locaux appartenant à la commune d'UZAY-LE-VENON qui ont été donnés à bail commercial aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Manuel MEDARD, notaire à SAINT AMAND MONTROND le 1er septembre 2020, et d'un acte modificatif reçu par Maître Stéphane VIGNANCOUR, notaire à SAINT-AMAND-MONTROND en date du 22 septembre 2020.

Le bail a été conclu pour une durée de 9 années ayant commencé à courir le 1er octobre 2020 pour se terminer le 30 septembre 2029.

Aux termes dudit bail commercial, il a été prévu un pacte de préférence au profit du bailleur.

Conformément au pacte de préférence, la société dénommée L'EMBUSCADE, a purgé par la lettre en date du 13 mars 2024, le pacte de préférence au prix et conditions suivantes (plus amplement indiquées dans le compromis de vente dont une copie a été jointe audit courrier) :

- Prix principal : SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 EUR)
- Honoraires du Notaire : DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (2 300,00 EUR) hors taxes, soit DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (2 760,00 EUR) toutes taxes comprises
- Frais d'acquisition et de formalités évalués à MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (1 770,00 EUR), montant à parfaire ou à diminuer
- Stock de marchandises évalué à :
  - o Pour le bar, au maximum à la somme de QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (4 500,00 EUR) HORS TAXE,
  - o Pour le stock épicerie, au maximum à la somme de SIX CENTS EUROS (600,00 EUR) HORS TAXE
  - o Pour les jeux FDJ, au maximum à la somme de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 EUR) au prix d'achat »

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal **11**  
Nombre de membres en  
exercice **11**  
Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération **11**

**Présents**

**Maire** :

Gilles DELFOLIE

**Adjoints** :

Philippe COUSIN

Cécile REGRAIN

**Conseillers**

**municipaux**

Delphine COURTOT

Pascale IGORRA

Christel LEBLANC

Elodie PHILIPPON

Gilles CHANTRIER

Jean-Jacques LANDUYT

Pascal LECOURT

**Excusé**:

Geoffrey TOURNY

(pvr à C.REGRAIN)

**Pouvoir 1**

**Pour 11**

**Contre 0**

Il est donc demandé au conseil municipal s'il souhaite renoncer ou user de son droit de préférence.

CONVOCATION DU 21 MARS 2024  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024  
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

DCM 2024024

Cession du fonds  
de commerce

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à 17h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

\*\*\*\*\*

A l'unanimité, le conseil municipal :

Nombre de membres  
afférents au conseil  
municipal 11  
Nombre de membres en  
exercice 11  
Nombre de membres  
ayant pris part à la  
délibération 11

**RENONCE** à user de son droit de préférence concernant la cession.

**DONNE** tout pouvoir au Maire afin d'intervenir à l'acte de cession du fonds de commerce pour notamment agréer la cession du droit au bail aux mêmes charges et conditions et accepter le cessionnaire comme nouveau locataire.

**ACCEPTTE** le transfert de la jouissance de la licence 4 au successeur de la société l'EMBUSCADE dans son commerce.

**Présents**

**Maire :**  
Gilles DELFOLIE

**Adjoint :**  
Philippe COUSIN  
Cécile REGRAIN

Pour extrait certifié conforme, le 16 avril 2024

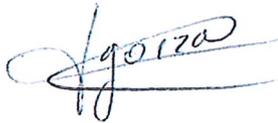
Le Maire, Gilles DELFOLIE

La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA

**Conseillers  
municipaux**

Delphine COURTOT  
Pascale IGORRA  
Christel LEBLANC  
Elodie PHILIPPON  
Gilles CHANTRIER  
Jean-Jacques LANDUYT  
Pascal LECOURT

**Excusé :**  
Geoffrey TOURNY  
(pvr à C.REGRAIN)



Pouvoir 1

Pour 11

Contre 0